

**الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية**

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

## **ALLOCUTION**

**De Son Excellence, Monsieur Abdelmadjid TEBBOUNE,  
Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville**

**Devant la**

**Conférence des Nations Unies sur le Logement et  
Le Développement Urbain Durable  
-Habitat III-**

**Quito, 17-20 Octobre 2016**

**Excellence,**

**Monsieur Rafael Correa Delgado, Président de la République de l'Equateur,**

**Excellences, Mesdames et Messieurs, les Chefs d'Etat et de Gouvernement,**

**Monsieur le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies,**

**Mesdames et Messieurs, les chefs de délégations.**

Mon Président, Son Excellence Monsieur Abdelaziz BOUTEFLIKA, Président de la République Algérienne Démocratique et Populaire, m'a fait l'honneur de me désigner, en ma qualité de membre du Gouvernement en charge du département de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, pour représenter l'Algérie à cet événement mondial, la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable ( Habitat III ),et m'a chargé de vous transmettre ses salutations chaleureuses, ainsi que ses encouragements et ses félicitations pour le pays organisateur .

Je me réjouis, donc, de prendre part à vos côtés, à cette Conférence, qui se tient dans ce très beau pays l'Équateur, vingt ans après celle d'Istanbul en 1996, (Habitat II) dont l'enjeu est de redynamiser l'engagement mondial en faveur du développement urbain durable, dans un contexte marqué par les nouveaux défis liés à l'urbanisation.

L'Algérie se félicite de la pertinence des objectifs assignés, à cet événement mondial marquant, qui constitue une occasion décisive pour :

(i) d'une part, procéder à l'évaluation des progrès réalisés dans le domaine de l'habitat et de l'urbanisation, depuis les engagements pris par les Etats, lors de la Conférence Habitat II, puis lors de l'adoption des objectifs du millénaire pour le développement (au nombre de 8), en 2000 à New York, par tous les pays du monde et toutes les grandes institutions mondiales de développement, et dont l'échéance commune était fixée à 2015;

(ii) d'autre part, procéder à l'examen minutieux, à la lumière des progrès réalisés et des insuffisances qui restent à traiter, de la problématique du logement et du développement urbain durable, dans ce contexte de nouveaux défis, inhérents, comme nous le savons, au fait, que selon les prévisions à l'horizon 2030, près des 2/3 de la population mondiale (environ 5 milliards d'habitants) vivront dans les villes.

Ces prévisions nous indiquent également qu'à l'horizon 2050, la population urbaine mondiale devrait presque doubler, plaçant ainsi, le phénomène de l'urbanisation au rang de " l'une des tendances les plus transformatrices du 21<sup>ème</sup> siècle ".

Au regard de cette perspective, et se basant sur les tendances similaires observées en Algérie, qui est confrontée également à un processus de croissance urbaine rapide, s'expliquant par des facteurs historiques, géographiques, économiques et sociaux, au début de l'indépendance, et puis sécuritaires durant la période du terrorisme aveugle et sanguinaire, Monsieur Président de la République, mu par sa très longue expérience des relations internationales , et attentif aux expériences des États dans les domaines du développement économique et social, et plus particulièrement les domaines du logement et du développement urbain durable, qui constitueront les sujets centraux débattus à cette occasion, apprécie hautement, la volonté de l'ONU- HABITAT , de faire adopter, par les Etats membres, un " nouvel agenda urbain pour 2030", ainsi que le prévoit l'ordre du jour de cette Conférence.

Ceci, en tenant compte des "nouveaux objectifs de développement durable (ODD) pour l'après-2015", adoptés, par ailleurs, et s'inscrivant dans la logique de continuité de ceux du millénaire pour le développement, (OMD, au nombre de 8), principalement l'objectif sur les villes et communautés durables.

Monsieur le Président de la République, m'a également chargé, de souhaiter plein succès à nos travaux, réitérant dans ce cadre, son adhésion et son soutien, aux évaluations et recommandations formulées par les groupements régionaux auxquels appartient l'Algérie .

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT,**

**HONORABLE ASSISTANCE,**

Qu'il me soit permis également de souligner, que l'Algérie, en plus de sa participation active durant la phase préparatoire, au sein des Organisations Régionales, dont elle est membre, a communiqué, un rapport national sur l'habitat, à l'instar des autres États membres.

Ce rapport, retrace, avec pertinence,

- (i) les problématiques de l'habitat et du développement urbain, en Algérie,
- (ii) leurs enjeux, ainsi que les défis qu'ils posent dans la perspective d'un nouvel agenda urbain,
- (iii) il retrace aussi, les résultats les plus marquants de la politique engagée par Monsieur le Président de la République en la matière, depuis sa première investiture à la magistrature suprême du pays en 1999 .

Cette politique, mise en œuvre par le Gouvernement, durant la période 2000/2015, dans le cadre de trois programmes quinquennaux successifs, le quatrième programme, couvrant la période 2015/2019, étant pour sa part, en cours d'exécution, a permis à l'Algérie, d'atteindre, en l'espace de quinze années, un bon nombre d'objectifs, aussi bien parmi ceux tracés en 1996 à Istanbul (Habitat II), que parmi ceux tracés à New-York, en 2000 (Objectifs du Millénaire pour le Développement /OMD), ou encore parmi ceux adoptés en 2005, dans le cadre de l'initiative de l'ONU-HABITAT , qui a consacré, pour la décennie 2005-2015, l'objectif de " Villes sans taudis ".

A ce titre, près de 200.000 familles habitant les bidonvilles ont été transférés vers des logements neufs, dont 45.000 familles à Alger, la capitale.

Avant de vous exposer, dans leurs grandes lignes ces résultats, permettez-moi d'évoquer devant vous, le contexte qui prévalait en Algérie, en 1999, à la veille de l'investiture du Président de la République, pour son premier mandat à la magistrature suprême du pays.

L'Héritage était lourd, pour ne pas dire catastrophique.

Le pays, traversait une crise multiforme extrêmement complexe, aussi bien, sur le plan économique et social, que sur le plan politique, et surtout sur le plan sécuritaire.

Un pays détruit, les dégâts se chiffraient en dizaines de milliards de dollars, près de 200 000 morts; les villes transformées en bidonvilles en raison de l'exode massif de la zone rurale vers les grandes villes, à l'abri des hordes terroristes.

A ce moment, l'Algérie comptait plus de 350.000 familles habitant les bidonvilles, en sus d'un déficit en logements évalué à 3.000.000 de logements.

Cet exode rural vers les villes a fait suite à celui enregistré après l'indépendance, déstabilisant totalement la répartition spatiale de la population.

A ce titre, en 1962 à l'indépendance le recensement donnait 65% des Algériens vivant en zone rurale et 35% dans les zones urbaines.

Aujourd'hui les chiffres se sont totalement inversés, à savoir 65% de la population vit en zone urbaine et 35% en zone rurale.

Les villes ont connu ainsi, une croissance démographique exponentielle, non maîtrisée avec son lot de mal- vie et de besoins vitaux non satisfaits, à savoir l'eau, l'électricité, le gaz ....

A titre d'illustration, Alger comptait à l'indépendance 450 000 habitants, elle en compte aujourd'hui 5.000.000, soit dix fois plus.

Oran, la deuxième ville, comptait en 1962, 250 000 habitants, elle en compte aujourd'hui 1.150.000.

C'est donc ce contexte, qui prévalait, au moment où fut lancé par le Président de la République, son premier programme de développement, qui avait pour objectif, de préparer les algériens à se réconcilier entre eux, à se réconcilier avec leur pays, et, avec leur avenir, et leur redonner leur dignité perdue sous les coups de boutoir de la crise multidimensionnelle.

Ce programme était en fait, conçu pour réconcilier l'Algérie, avec sa vocation de pays social par excellence, en améliorant les conditions de vie des citoyens, durement éprouvés par les années extrêmement difficiles, de la décennie " noire " et de la première crise économique générée par la chute brutale du prix du pétrole en 1984-85 et les conséquences induite en matière d'impacts sociaux de l'ajustement structurel qui s'en est suivi.

Il s'agissait :

- de re-instaurer la sécurité optimale, dans les villes et les campagnes algériennes ;
  
- de permettre l'accès, du plus grand nombre de citoyens, à un logement convenable, dans un environnement doté de toutes les commodités nécessaires à une vie décente (habitat intégré);

- de rattraper totalement les déficits en eau, électricité, assainissement, écoles, lycées, universités ...

- de créer le maximum d'emplois, permettant, de résorber progressivement le chômage qui prévalait, alors (estimé à un niveau supérieur à 20% en l'an 2000) ;

- de relancer l'investissement public, notamment, dans les domaines prioritaires de l'éducation, de la formation, de la santé, des infrastructures de base ...

Autrement dit, il s'agissait d'annihiler progressivement, les inégalités socio-spatiales existantes, inhérentes à une répartition déséquilibrée de la population, et des activités économiques et urbaines, sur-concentrées dans les villes du nord du pays, (phénomène de littoralisation), notamment :

- en octroyant des encouragements à la délocalisation d'activités de production ou de services, aujourd'hui implantées en zone littorale, de ces territoires, dans le cadre d'une politique d'équilibre régional, notamment en ce qui concerne le Sud et l'Extrême-Sud du pays.

Ainsi tous les départements du Sud et de l'Extrême Sud comptent aujourd'hui un aéroport, une université ou un centre universitaire, des dizaines de lycées et collèges ; Une électrification totale, ramenant le taux national à 92%, avec un tarif préférentiel, auquel s'ajoute la satisfaction totale des besoins en eau et en assainissement.

A ce titre, je cite l'exemple de Tamanrasset, à la frontière du Niger située à 2 200 kms d'Alger, pour laquelle un projet gigantesque a été réalisé pour l'approvisionnement en eau potable, soit un transfert de Ain Salah à Tamanrasset sur 750 kms, en double canalisation; projet qui a coûté environ 3milliards de dollars US.

- En encourageant également, la production de foncier urbain, sous forme de lotissements viabilisés par l'Etat, destinés à l'auto construction par les citoyens de leurs logements, en les faisant bénéficier d'aides financières publiques, directes ...

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT,**

**HONORABLE ASSISTANCE,**

La politique menée dans le domaine du logement, depuis l'entame de la décennie 2000, a été constamment sous tendue par un double objectif :

(i)- résorber le déficit en logements, estimé à 3 millions d'unités, à la fin de 1999;

(ii) éradiquer les bidonvilles qui ont, particulièrement, proliféré à la périphérie des grandes villes du territoire national.

La stratégie mise en œuvre a cet effet, a consisté principalement :

- à développer l'offre de logements, en diversifiant les segments ;

- à substituer progressivement, aux logements précaires, des logements neufs, de sorte à atteindre l'objectif d'éradication totale des bidonvilles, particulièrement ceux qui ont été érigés à la périphérie des grandes villes, à l'échéance fixée.

Dans ce cadre, j'ai d'ailleurs l'immense plaisir d'annoncer, à l'honorable assistance, que la capitale algérienne, Alger est la première capitale, à l'échelle du continent africain et du monde arabe, à avoir réussi le challenge d'éradiquer les bidonvilles qui se trouvaient en son sein, ceinturant sa périphérie et ternissant son image, tant sur le plan architectural, qu'urbanistique.

Ainsi ,45 000 familles ont été relogées dans des logements neufs, dotés de toutes les commodités, eau, gaz, électricité, aires de jeux pour les enfants...

A cette performance, que les algériens s'enorgueillissent d'attribuer à la gouvernance judicieuse de leur Président, s'ajoutent d'autres performances qui méritent, également, à mon humble avis, d'être soulignées devant cette Honorable Assistance, à savoir :



- que le nombre de logements réalisés durant la période 2000-2015, s'est élevé à 2.900.000 unités, tous segments d'offre confondus, dont 60% sont des logements réalisés en milieu urbain et 40% des logements réalisés en milieu rural, destinés à encourager la fixation des populations rurales;

- que la part de chaque segment d'offre, dans ce total se décline comme suit :

- (i) les logements de type social locatif, financés intégralement par le budget de l'Etat, représentent 30%;

- ((ii) les logements urbains, aidés par l'Etat, et destinés à des catégories sociales à revenus intermédiaires représentent 15% ;

- (iii) les logements ruraux, aidés également par l'Etat, représentent 40%;

- (iv) les logements de type promotionnel à caractère commercial, représentent 15%.

Ainsi, l'effort gigantesque, consenti par l'Etat, de manière soutenue, depuis l'entame de la décennie 2000, nous aura permis de réduire substantiellement le déficit de logement qui prévalait, le ramenant à un niveau de l'ordre de 400.000 logements environ, somme toute acceptable.

La résorption totale de ce déficit, prévue en 2018, mettra ainsi, un terme définitif à la crise, qui a perduré des décennies durant, devenant insoutenable en 1999 avec le déficit cumulé de 3.000 000 de logements, chiffre auquel s'ajoute plus de 500 000 demandes générées par la progression démographique.

**Monsieur le Président,**

**Honorable Assistance,**

Permettez-moi, avant de clore ce volet, relatif au logement, de le compléter par quelques indicateurs chiffrés, qui rendent compte, également des performances de la politique de développement mise en œuvre par le Président de la République, notamment :

(i) le taux d'occupation du logement, (indice de confort) a enregistré une évolution remarquable, durant la période, passant de 7 personnes par logement en 1999, à 4,5 personnes par logement, en 2015, atteignant ainsi, un standard équivalent à ceux de pays développés .

(ii) les taux de raccordement aux réseaux (électricité, gaz et eau), figurent parmi les plus élevés du pourtour méditerranéen :

- le raccordement à l'électricité, atteint 98%; avec une dotation en kits solaire pour les habitants de l'extrême sud frontalier avec le Mali, le Niger et la Mauritanie ;

- le raccordement au gaz naturel, atteint 60%;

- le raccordement à l'eau potable atteint 85%, faisant de l'Algérie, l'un des rares pays dits " secs " à avoir réglé le problème d'AEP sur vingt ans ;

- le raccordement aux réseaux d'assainissement atteint 95%.

(iii) le taux de scolarisation en Algérie atteint les 99%, y compris pour les filles. Le nombre d'élèves, scolarisés dans les cycles primaires et secondaires, dépasse nettement les 10 millions, c'est à dire le quart de la population du pays.

Les Universités et les Grandes écoles algériennes accueillent, pour leur part, 1,5 millions étudiants.

Ceci, en précisant, que la scolarité en Algérie est totalement gratuite, tout comme sont gratuits, le transport, pour la totalité des étudiants, et l'hébergement pour 75% des étudiants.

(iv) le taux de chômage qui dépassait les 20% en 1999, a été ramené, en 2015, à un niveau inférieur à 10%. Niveau corroboré par les estimations du FMI et de la Banque Mondiale.

Mérite également d'être souligné, la progression remarquable de l'espérance de vie, qui a atteint l'âge moyen de 77ans, après avoir été de 54 ans en 1963, signe évident de l'amélioration globale de la qualité de vie des citoyens .

(v) dans le même ordre, le PIB pour 2014, a atteint 17.731 milliards de dinars (soit environ 221 milliards de dollars US) en augmentation de 4%, par rapport à 2013.

- le PIB/habitant atteint ainsi, 5460 dollars;

- le secteur du BTPH, très dynamique, a contribué annuellement, sur les trois (3) dernières années, à un taux de l'ordre de 10 à 13% du PIB .

Je souligne d'ailleurs, dans ce cadre, qu'en plus de la mobilisation optimale des moyens de réalisation nationaux, qui ont enregistré un développement remarquable, au niveau des PMI-PME, y compris dans le domaine de la production des matériaux de construction, pour faire face à l'ampleur des programmes ( logements, équipements publics et autres infrastructures liées,) l'Algérie a du recourir, dans une proportion appréciable, aux moyens de réalisation étrangers, sur la base d'une short list rigoureusement établie.

(vi) enfin, pour permettre d'assurer toute la rigueur nécessaire, l'équité et la transparence requises, en matière d'accès au logement public, financé ou aidé par l'Etat, des procédures réglementaires draconiennes ont été mises en place .

A la base, un fichier national, recensant les citoyens ayant bénéficié d'un logement, d'un lot de terrain à bâtir, ou d'une aide publique au logement, a été instauré, et consolidé depuis 2012, pour prévenir tout risque potentiel de dérive, dans les processus d'attribution, pouvant entamer la confiance des citoyens, à laquelle le Président de la République attache un intérêt capital.

Le fichier Nationale a permis de contrôler 650 000 personnes ayant déjà bénéficié d'un logement ou d'une aide de l'Etat sur un total 6 millions de personnes inscrites.

**Monsieur le Président,**

**Honorable Assistance.**

Permettez-moi de bénéficier, encore un petit moment, de votre indulgente attention, pour vous présenter le plus brièvement possible, la 2ème partie de mon exposé, consacrée à la problématique du développement urbain dans mon pays, autre thème central de la Conférence Habitat III .

La tendance qui est observée, en Algérie en matière de développement urbain, n'est pas foncièrement différente, de celle observée à l'échelle mondiale.

Nous avons été, en effet confrontés à un développement urbain précipité, avec ses conséquences imaginables, en termes d'inégalités socio-spatiales, dues généralement à une répartition déséquilibrée de la population, et des activités économiques, pouvant être porteuses de danger, pour la cohésion sociale, comme je l'ai souligné précédemment.

Ainsi, en 2012, le Gouvernement Algérien a, sur instruction de monsieur le Président de la République interdit totalement la réalisation de cités d'habitat appelées dortoirs, en réalisant obligatoirement tous les équipements de loisir, santé, éducation, Sécurité ...

Les indicateurs les plus marquants de ce développement, se déclinent comme suit :

(i) entre 1966 (4 ans après le recouvrement de l'indépendance du pays), et 2008 (soit 4 décennies), la population urbaine est passée de :

- 3,7 millions d'habitants, correspondant au 1/3 de la population totale de 12 millions,

- à 22,4 millions d'habitants, sur une population totale de 34 millions, soit les 2/3

Ainsi, en l'espace, de 4 décennies, la population urbaine a été multipliée par six(6), tandis que la population totale a presque triplé, passant de 12 à 34 millions d'habitants (40 millions actuellement)

(ii) l'évolution du nombre d'agglomérations, observée durant la même période, a suivi pour sa part, une tendance comparable, passant de :

- 1787 agglomérations, dont seulement 95 étaient catégorisées comme " urbaines " , à,

- 4563 agglomérations, dont, 751 catégorisées " urbaines ".

Soit une augmentation de l'ordre de :

- 2 fois et demi, pour l'ensemble des agglomérations;

- et, près de 8 fois pour les agglomérations urbaines.

(iii) les agglomérations de 100.000 habitants et plus, ont vu leur nombre multiplié par 10, passant de 4 agglomérations à 40 durant la même période ;

**Mesdames et Messieurs,**

**Honorable Assistance,**

le processus d'urbanisation en Algérie, comme le montrent ces indices d'évolution, s'est déroulé à un rythme, qui n'a pas été suffisamment bien anticipé, d'où la difficulté d'avoir pu assurer convenablement sa maîtrise.

Ceci a néanmoins amené les pouvoirs publics à se doter d'une législation et de règlements adaptés, qui ont débouché sur la mise en place d'instruments de planification spatiale et urbaine efficaces, permettant d'encadrer ce phénomène d'expansion urbaine, qui constitue indéniablement un des enjeux les plus importants des prochaines décennies, justifiant indéniablement de tracer " un nouveau programme pour les villes " en la forme d'un nouvel agenda urbain pour 2030, tel qu'il en est attendu de cette Conférence .

Enfin, pour conclure ce volet, je tiens également à préciser, à titre d'illustration, que dans le but de renforcer, ses capacités de maîtrise de l'expansion urbaine, dont les exigences ont parfois posé des problèmes d'arbitrage sévères, dans des conflits inhérents à la mobilisation du foncier destiné à l'urbanisation, les pouvoirs publics se sont dotés d'une série d'instruments d'encadrement au niveau national, régional et local .

Il s'agit :

- du schéma national d'aménagement du territoire, en vertu des orientations duquel ont été d'ailleurs créées quatre villes nouvelles, dont deux ont vocation à soulager la métropole d'Alger, la capitale, de plus en plus saturée, mais dont l'attractivité reste très forte ;

- le schéma régional de la " région programme ";

- le schéma directeur d'aménagement d'aires métropolitaines qui concerne actuellement 4 grandes villes, dont la population dépasse les 300.000 habitants, et qui ont le statut de métropoles (Alger, Constantine, Oran, Annaba);

- le plan d'aménagement de Wilaya (département);

- le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme à l'échelle de la commune (accompagné de plans d'occupation de sols);

- plus d'autres plans spécifiques, notamment ceux relatifs aux aménagements des villes nouvelle, des pôles urbains .... )

Cette architecture, des instruments de planification spatiale et urbaine, se fonde sur le principe de décentralisation, présent dans toutes les politiques de développement, mises en œuvre par les pouvoirs publics, dont la constante est de renforcer la cohésion sociale, en corrigeant les inégalités à tous les niveaux, (ville-campagne, ville-ville, quartiers d'une même ville...)

C'est d'ailleurs dans ce cadre que des programmes consistants, de réhabilitation de tissus urbains dégradés, et d'amélioration urbaine, ont été engagés, sur directive du Président de la République, à l'échelle de toutes les agglomérations, sans discrimination.

- De même que des programmes spécifiques relatifs à la réhabilitation du bâti ancien dans les grandes villes sont mis en œuvre,(touchant principalement les constructions ayant un cachet culturel et historique établi).

**Monsieur Le Président,**

**Mesdames, Messieurs,**

Tels sont les points qu'il m'a semblé opportun de vous exposer à l'occasion de cet important événement mondial.

Permettez-moi, avant de conclure, d'adresser, au nom de l'Algérie, à Monsieur le Président de la République de l'Equateur, nos vifs remerciements, pour la grande hospitalité qui nous a été réservée, depuis notre arrivée dans ce merveilleux pays, ainsi que nos félicitations pour l'excellente organisation, sur tous les plans, de cet événement planétaire.

Je tiens également à rendre hommage, au nom de Monsieur le Président de la République, à Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies pour son leadership, et à l'ensemble du personnel de son institution, plus particulièrement le Directeur exécutif de l'UN-Habitat pour tous les efforts consentis, de même que pour la qualité du partenariat qui nous lie à cette organisation.

Je vous remercie de votre aimable et indulgente attention.